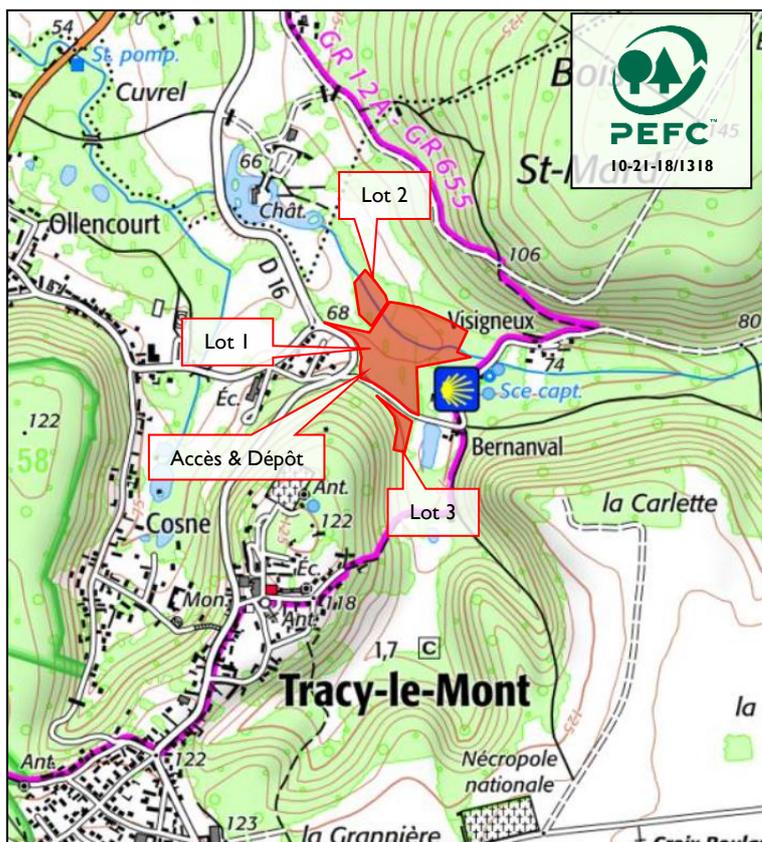


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Val et Mont
Certification PEFC : 10-21-18/1318
Département Oise (60)
Localisation Noyon Sud
Commune Tracy-le-Val
Lieu-dit Bois Saint-Mard
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,013209°
 Latitude : 49,477041°
Point de Rencontre Mairie de Tracy le Mont
Sécurité conseillé

Essence principale Peupliers divers
Volume présumé 589 m3
Nombre d'arbres 349
Volume moyen 1.7 m3

Nature coupe Lot 1 : Extraction peupliers avec coupe totale sous les peupliers
 Lot 2 et 3 : Coupe totale

Parcelles PSG 21
Surface 4.5 hectares environ
Limites Chemins/peinture
Marquage Points de peinture au corps
Réserves Les arbres marqués d'un « R » à la peinture

Visite Se reporter au plan ci-contre
Estimation par Sas CEGEB
Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
 68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne
 Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total				
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3	
1	Peuplier	2	14	40	56	45	51	36	21	4	3	3			2	277	480	1.7
2	Peuplier	3	10	8	14	4	1									40	41	1
3	Peuplier divers				3	3	7	9	9	1						32	68	2.1
Observations :														349	589	1.7		

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation les jours et veilles de chasse.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Houppiers, purges et taillis font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : voir plan ci-dessus

Délai d'exploitation : 15 octobre 2026

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage.

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 60 % au comptant
 40% par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2025

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente.

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

